

L'UNION FAIT LA FORCE

La FFBA est la représentante naturelle des PMA (Petites et moyennes associations) auprès des Pouvoirs Publics et des Collectivités.

La FFBA est reconnue de mission d'Utilité Publique depuis 2002.

Votre association compte moins de 50 adhérents :

- la cotisation s'élève à **36 €** (type **A1**) et vous bénéficiez d'une **assurance individuelle RC gratuite pour 3 de vos dirigeants**.

Votre association compte plus de 50 adhérents :

- la cotisation s'élève à **46 €** (type **A2**) et vous bénéficiez d'une **assurance individuelle RC gratuite pour 10 de vos dirigeants**.

Les associations regroupées en conventions :

- leur cotisation s'élève à **30 €** (type **B**) **par association** et chacune d'entre elles bénéficie de la **gratuité d'assurance RC pour 3 de leurs dirigeants**.

Les associations nouvellement créées :

(moins d'un an, selon inscription en Préfecture ou TI)
- elles **beneficient exceptionnellement de la gratuité de l'adhésion la première année**. (type **G12**)

Les associations satisfaites de nos services :

elles peuvent régler une **cotisation de soutien supérieure à 60 €**. (type **A3**)

Rejoignez-nous :

UNE IDENTITÉ FORTE

La Fédération Française du Bénévolat Associatif (FFBA) reconnue de mission d'Utilité Publique, est née le 3 juin 1983, sur le constat du manque d'informations, de cohésions, de soutien aux associations à but non lucratif, qui à des titres divers, rencontrent dans leur fonctionnement les mêmes entraves, les mêmes difficultés, les mêmes problèmes, les mêmes besoins.

Les dirigeants de la F.F.B.A. sont déjà responsables d'associations de base. Ils y occupent des fonctions diverses (Présidents, Secrétaire, etc.).

UNE ACTION CONCRÈTE ET FÉDÉRATIVE

Totalement indépendante, la FFBA rassemble des associations de toutes disciplines, du sport à la culture, de l'humanitaire aux loisirs. Elle n'intervient pas dans les domaines spécifiques réservés aux fédérations, mais traite les thèmes généraux et les problèmes de tous les jours se posant aux bénévoles et aux associations.

UN MOUVEMENT EN PLEINE EXPANSION

Actuellement la FFBA:

- ◆ Regroupe plus de 15 000 associations.
- ◆ Est structurée en Unions Régionales, Départementales et Relais locaux.
- ◆ Est présente dans tous les départements du Pays.
- ◆ Est représentative de plus de 150 disciplines du monde associatif.
- ◆ Gère un fichier de plus de 200 000 associations.

UNE VOLONTÉ AFFIRMÉE

«Née de la base, au service de la base»

Et pour remplir ses missions, l'applications d'une devise :

«L'union fait la force»

PlaqFFBA-2013



LA FÉDÉRATION AU SERVICE DES ASSOCIATIONS



2013

FFBA

4 rue des Castors
68200 MULHOUSE

Email: contact@benevolat.org

Tél. 03.89.43.36.44

Fax 03.89.59.19.97

Site Internet : www.benevolat.org



LA FFBA TOUS RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS AU 03.89.43.36.44

Centre de formalité des associations

- Les associations peuvent y téléphoner, écrire ou rencontrer des spécialistes du monde associatif.
- L'orientation juridique, fiscale et comptable y est assurée ainsi que le conseil, l'assistance et la mise à disposition de modèles ou de formulaires divers.
- C'est aussi: La gestion d'un fichier national des associations, un service complet de gestion administrative. Des accords particuliers pour la gestion de dossiers et de contentieux juridique par des avocats spécialisés.

Protocole Sacem (musique)

Nos adhérents bénéficient:

- D'une réduction générale de 12, 5% sur les tarifs généraux
- D'une autorisation gratuite par an (sous conditions)
- D'une commission paritaire FFBA-SACEM(règlement de litiges)
- De l'exonération de certaines recettes (tombolas, etc..)
- Du protocole tarifaire spécial pour les **cours de danse et de gymnastique**. (Détails sur simple demande)

Protocole SADC (théâtre amateur)

Nos adhérents se voient accorder:

- Une réduction globale de près de 31% sur les tarifs généraux de la SADC.
- Une exonération de certaines recettes (Publicité, quêtes, Tombolas, pin's etc..)

Le service assurance groupe (ORIAS N° 09052772)

Il est possible de souscrire (après accord du dossier):

- Une RC (responsabilité civile association) incluant la couverture des manifestations, la protection juridique, l'assistance, la protection des mandataires sociaux, les dommages corporels, ... (à partir de 37 € TTC par an !).
- Une assurance dommages aux biens, locaux, matériel informatique, instruments de musique, ...
- Protection juridique, assurance Auto-mission,
- Annulation de manifestations
- D'autres garanties sur demande.

La Licence Bénévole®: (Garantie individuelle)

Elle prend en charge les risques en responsabilité civile corporelle et matérielle du bénévole, l'accident individuel, perte de salaire, forfait hospitalier, frais médicaux et la responsabilité du dirigeant, et ceci à partir de 2 € par an !

Toute l'information utile et pratique

Communication électronique:

Site internet: **www.benevolat.org**

Le site Internet est une mine de conseils sur la Vie Associative, fiches pratiques, formulaires, adresses, offres diverses négociées pour vous, assurances, logiciels, site Internet, questions, etc

Newsletter régulier (bi mensuel) sur toutes les nouveautés

Des formations adaptées

Destinées aux responsables bénévoles, des stages de trésoriers, présidents, secrétaires, sont organisés tout au long de l'année.

D'autres stages plus spécifiques (création d'affiches, relation presse, fiscalité, droit du travail, etc.) ont lieu à la demande.

Service Impact'emploi

La FFBA peut prendre en charge les travaux de gestion liés à l'emploi de salariés (embauche, CES, contrat de travail, fiche de paie, déclaration URS-SAF, caisses, DADS, etc.).

Soutien en cas de difficultés

La FFBA assume un rôle de médiateur auprès de diverses instances telles que: URSSAF, impôts, SACEM, etc.

Reconnaissance du bénévolat

Suivant des critères d'ancienneté et de mérite, des médailles et tableaux d'honneur du bénévolat sont disponibles pour vous permettre de distinguer vos bénévoles méritants.

Bourse aux bénévoles

Il s'agit de mettre en relation l'offre et la demande entre associations et bénévoles. (www.benevolat.org)

Agenda-Guide

Dès renouvellement, vous recevrez votre Agenda-Guide comprenant notamment des fiches techniques (fiscalité-loto- buvette, etc..) pour votre fonctionnement

ADHÉSION OU RENOUELEMENT

Nom de l'association :

Représenté par: (Représentant légal)

Nom/Prénom: _____

Fonction: _____

Téléphone: _____ Portable : _____

Email: _____

Adresse du courrier

Nom/Prénom: _____

N°: _____ Rue: _____

CP: _____ Commune: _____

Téléphone: _____ Portable : _____

Email: _____

Nombre de bénévoles actifs de l'association: _____

Nombre total de membres (usagers): _____

Activité principale de l'association: _____

Déjà affilié à: (Groupement ou fédération)

☐ Souhaite souscrire au protocole FFBA-SACEM pour les cours de danses et gymnastiques. (A ajouter sur votre règlement)

Nombre d'élèves : _____ x _____ soit : _____ €

Demande à adhérer à la FFBA

A _____ le _____
(cachet) (signature)

Ci-joint règlement cotisation Type : _____ Montant : _____ €

☐ Chèque bancaire ou postal à l'ordre de FFBA

☐ Ajouter le montant de la cotisation SACEM (Gym. - Danse)

Partie réservée à la FFBA :

ADH N° : /____/____/____/

Famille : /____/____/ Discipline : /____/____/

Reçu FFBA le : /____/____/____/

Enregistré Fichier National le : /____/____/____/

Carte expédiée le : /____/____/____/ à AD / UD